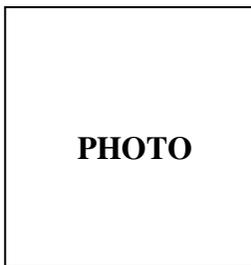




Fiche d'adhésion Espace Jeunes 11-17 ans

Tarif : 5.00 €



Carte d'adhésion valable de septembre 2024 à août 2025

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____ Date de naissance : __/__/____

Ecole fréquentée : _____ Mail du jeune : _____

N° de téléphone du jeune (facultatif) : ____/____/____/____/____

Nom du représentant légal (Père – Mère – Tuteur) : _____

Prénom du représentant légal (Père – Mère – Tuteur) : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal |_|_|_|_|

N° de téléphone (Domicile) : __/__/__/__/__

N° de téléphone (Portable) : __/__/__/__/__ ou/et __/__/__/__/__

N° de téléphone (Travail) : __/__/__/__/__

Adresse email du représentant légal : _____

Autorise mon enfant à participer aux activités sur place ou extérieures proposées par l'Espace Jeunes sur les heures d'ouverture du local.

OUI

NON

Autorise les organisateurs à prendre des photos ou films de mon enfant dans le cadre des publications de la municipalité (site Internet de la municipalité, réseaux sociaux de l'Espace Jeunes, ...)

OUI

NON

Autorise les organisateurs à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence médicale et m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par eux en raison de soins engagés.

OUI

NON

Extrait du Règlement intérieur du local de l'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes accueille en priorité les jeunes :

- âgés de 11 à 17 ans, résidant à Theix-Noyalou,
- âgés de 11 à 17 ans scolarisés aux collèges Notre Dame La Blanche à Theix-Noyalou et Cousteau à Séné,
- âgés de 10 ans et scolarisés aux collèges Notre Dame La Blanche à Theix-Noyalou et Cousteau à Séné.

Un coût annuel est demandé pour être accueilli au local.

Le règlement de l'adhésion s'effectue sur facturation du trésor public.

L'inscription est renouvelable chaque rentrée scolaire à l'Espace Jeunes aux horaires d'ouverture ou sur rendez-vous. Une photo est demandée pour la fiche de renseignement du jeune. A l'inscription un règlement intérieur de l'Espace Jeunes est fourni aux familles. À lire et à conserver par le jeune.

La fiche d'adhésion donne accès à l'Espace Jeunes, et permet :

- ✓ d'utiliser le matériel mis à disposition,
- ✓ de s'inscrire aux activités et sorties proposées au local durant les heures d'ouverture,
- ✓ de s'engager dans la mise en place de projets avec l'aide des animateurs.

Les entrées et sorties de l'adolescent dans le local de l'Espace Jeunes se font librement. La responsabilité de la municipalité ne peut être engagée que lors des activités proposées par le service ou dans l'Espace Jeunes et pendant les heures d'ouverture.

Le jeune s'engage à respecter les animateurs, les usagers de l'Espace jeunes, les horaires d'ouverture, le matériel, les locaux ainsi que l'environnement extérieur de l'Espace Jeunes (esplanades situées de chaque côté des entrées de l'Espace Jeunes et autour des salles Pierre Dosse).

Les dégradations, de quelques natures qu'elles soient, devront être réparées par le ou les auteurs et ce, à leurs frais.

Possibilité d'ouverture exceptionnelle sur mise en place d'un projet sur l'initiative des jeunes.

Selon la faute commise par le jeune, l'équipe d'animation se réserve le droit d'évaluer la mesure à prendre, allant du simple rappel à l'ordre, jusqu'à la convocation du jeune en présence d'un représentant légal et de l'élu (e) en charge de la Jeunesse pour envisager une exclusion temporaire voire définitive.

Les horaires d'ouverture durant l'année scolaire* sont :

Mardi:	17 h 00 – 18 h 30
Mercredi :	13 h 30 – 18 h 30
Vendredi :	16 h 00 – 19 h 00
Samedi :	13 h 30 – 18 h 30

Les horaires d'ouverture durant les vacances scolaires* sont :

Lundi au vendredi : 13 h 30 – 19 h 00

*(Fermé les jours fériés)

Signature du jeune :

Signature du (des) représentant légal :

Theix
Noyalou

Au verso : lire extrait du règlement intérieur et signatures indispensables.